



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

A 24

Question écrite n° 18431

Texte de la question

M. Gilbert Mathon interroge M. le ministre d'État, ministre de l'environnement, du développement durable et de l'aménagement des territoires, sur le projet d'autoroute A 24 reliant Amiens à Lille et la Belgique. Cette liaison, qui prolongerait l'autoroute A 16 aux confins de la région parisienne à Amiens, est prioritairement destinée à être une alternative à l'autoroute A 1 Paris-Lille, axe aujourd'hui complètement saturé et dangereux. Cette infrastructure permettrait également de désenclaver la région de Doullens et serait une alternative à la route actuelle, la RN 25, voie très accidentogène dans le département de la Somme. Enfin, ce projet a toute sa cohérence avec une approche multimodale prenant en compte les schémas fluviaux et ferroviaires vers l'Europe du nord. Ce projet s'inscrit donc parfaitement dans les conclusions du Grenelle de l'environnement visant à limiter le recours aux nouvelles infrastructures routières et autoroutières à la résolution des cas de sécurité et de congestion, ce qui est précisément le cas ici. En conséquence, il lui demande si ce projet est toujours un engagement de l'État et à quel horizon seront lancées les études préalables à sa réalisation.

Texte de la réponse

Le Grenelle de l'environnement, souhaité par le Président de la République, doit permettre de refonder la politique de l'environnement en France et d'inventer collectivement les conditions d'une nouvelle croissance. Les conclusions de la première phase de cette large concertation sont maintenant connues. Il est ainsi apparu que le renouveau de la programmation des infrastructures de transports constituait pour le Gouvernement une mesure prioritaire et que si la politique routière devait répondre aux besoins de l'économie et des personnes, résorption de certains cas de congestion, sécurité et intérêt local, elle devait aussi se conformer aux objectifs assignés à la politique environnementale, lutter contre le réchauffement climatique, préserver la biodiversité et réduire les pollutions. La réflexion nationale initiée par le Grenelle de l'environnement, se poursuit actuellement au travers de comités opérationnels destinés à décliner de façon opérationnelle les orientations de celui-ci. L'un de ces comités est notamment chargé de proposer de nouveaux critères de sélection des grands projets routiers et ferroviaires. Sur ces bases, les projets routiers les plus importants comme l'A 24 seront réévalués dans les prochains mois afin de vérifier leur adéquation aux nouveaux objectifs que s'est fixé le Gouvernement. Il n'est donc pas possible, pour le moment, de donner plus d'informations sur la poursuite des études de ce projet.

Données clés

Auteur : [M. Gilbert Mathon](#)

Circonscription : Somme (4^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 18431

Rubrique : Voirie

Ministère interrogé : Écologie, développement et aménagement durables

Ministère attributaire : Écologie, énergie, développement durable et aménagement du territoire

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 4 mars 2008, page 1737

Réponse publiée le : 13 mai 2008, page 4013